Monsieur,

Nous prenons note de votre accord sur le dispositif proposé et vous confirmons que les prestations pourront être mises en œuvre par les assurés à compter du 01/01/2025.

Afin de répondre aux dispositions du nouvel alinéa 2 de l'article L.321-4 du Code du sport relatives à votre obligation d'information de vos adhérents de l'existence de garanties d'accompagnement des victimes de violences sexuelles, physiques et psychologique, nous mettons à votre disposition un document « Notice d'information relative à l'accompagnement des victimes de violences » à remettre obligatoirement à chaque licencié, adhérent, ou titulaire d'un titre.

Cette notice comporte les informations essentielles sur les différentes prestations dont ils bénéficient et notamment les modalités de contact mises à leur disposition en cas de besoin.

Pour satisfaire à votre obligation d'information, nous vous invitons à la leur remettre sous format papier ou dématérialisé et à la mettre à leur disposition sur votre site Internet et par voie d'affichage.

Sentiments mutualistes.

Une question ? Téléphone, courriel, courrier : nous sommes là pour vous répondre et restons à votre disposition.

Sentiments mutualistes,

Au nom de toute l'équipe MAIF

Oceane BELARBI

MAIF
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
79038 Niort cedex 9
www.maif-associationsetcollectivites.fr

Notice d'information relative à l'accompagnement des victimes de violences, à l'attention des licenciés, adhérents, ou titulaires d'un titre

Saison sportive 2024/2025

N° de sociétaire : 4051127P

Afin de répondre aux dispositions de l'article L. 321-4 al. 2 du Code du sport relatif à l'accompagnement des victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques, nous vous informons que vous bénéficiez, dans le cadre des activités mises en place par votre fédération ou association sportive ainsi que ses structures affiliées :

- **d'un soutien psychologique** octroyé par MAIF Assistance, numéro dédié :
  05 49 34 88 81*

- **de renseignements juridiques personnalisés** pour vous aider à répondre à vos interrogations via un échange confidentiel. Contact pour prise de rendez-vous :
  04 42 50 84 15*
  contact@diamantara-avocat.com
  Maître Marylou Diamantara - 32 cours Mirabeau - 13100 Aix-en-Provence

- **d'un accompagnement juridique** par la prise en charge des frais de procédure engagés. Contact :
  collectivites.nancy@maif.fr
  (lors de la prise de contact, mentionnez en objet du mail « Agression sport accompagnement juridique » ainsi que le numéro de sociétaire)

* Préparez votre appel afin de fournir le numéro de sociétaire.